L’Église face à ses prédateurs sexuels

Trois questions à Céline Béraud

par Ivan Jablonka

Le rapport Sauvé dénombre 3 000 prêtres et religieux pédocriminels, la majorité des agissements ayant eu lieu avant les années 1970. Il dénonce aussi la « responsabilité de l’Église », entre indifférence et couverture institutionnelle. Saura-t-elle tirer les conséquences de ce scandale ?

Céline Béraud est directrice d’études à l’EHESS. Ses recherches portent sur les questions de genre et de sexualité dans le catholicisme, ainsi que sur la place de la religion dans les institutions publiques. Elle a publié, en collaboration, Catholicisme en tensions (Éd. EHESS, 2012) et De la religion en prison (PUR, 2016) ainsi que, plus récemment, *Le Catholicisme français à l’épreuve des scandales sexuels* (Seuil, 2021).

***La Vie des Idées* : D’où vient le rapport Sauvé ?**

***Céline Béraud*:** Jean-Marc Sauvé, haut fonctionnaire retraité dont l’indépendance et les qualités morales n’ont cessé d’être saluées, s’est vu confier à l’automne 2018, par la Conférence des évêques de France (Cef) et par la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref), la conduite d’une Commission indépendante sur les abus sexuels dans l’Église (Ciase).

Une telle initiative n’a rien d’original, si on la compare à ce qui s’est passé dans d’autres pays de tradition catholique majoritaire dans lesquels ont éclaté, plus tôt qu’en France, des scandales sexuels et où des enquêtes ont été commandées à des universitaires. L’épiscopat français avait été confronté à une série d’affaires au tournant des années 2000 : on se souvient notamment de l’affaire Pican, cet évêque condamné en 2001 pour non-dénonciation d’atteintes et de crimes sexuels sur mineurs commis par l’un des prêtres de son diocèse. L’épiscopat avait alors pris un certain nombre de mesures.

Pendant une quinzaine d’années, les évêques français ont cru – à tort – avoir traversé une crise moins aiguë que celles qui se sont déployées d’autres pays, comme les États-Unis, l’Irlande ou encore l’Australie. En 2015-2016, c’est à partir du diocèse de Lyon que le bilan français va être réexaminé, du fait notamment de La Parole libérée, association qui a regroupé des victimes de Bernard Preynat dont les agissements étaient connus des différents évêques – dont Philippe Barbarin – qui se sont succédé.

Début 2019, on assiste à la publicisation d’une série de révélations, qui semblent plus accablantes les unes que les autres, et qui donnent à voir que des adultes, des religieuses notamment, ont également été victimes de violences sexuelles. Le scandale éclate alors. Une forte émotion collective saisit les catholiques, dont beaucoup manifestent leur indignation. Il n’est plus question de quelques « brebis galeuses », mais d’un système – terme que l’on retrouve dans les analyses du rapport Sauvé – qui a permis non seulement que de tels actes soient commis, mais aussi que leurs auteurs bénéficient du silence, voire de la complicité de l’institution.

C’est dans ce contexte, où la défaillance des évêques est pointée du doigt, qu’est décidée la création de la Ciase. Il est demandé à Jean-Marc Sauvé de recenser les faits (des années 1950 à nos jours), de proposer une analyse et de formuler des recommandations pour l’avenir. La commission, installée quelques mois plus tard, à qui de moyens financiers sont alloués et dont l’indépendance est garantie, regroupe des chercheurs et chercheuses qui vont développer une approche socio-historique pilotée par Philippe Portier (en travaillant sur les archives des diocèses), une approche sociologique développée par Nathalie Bajos (à partir d’entretiens auprès des 250 victimes et d’une vaste enquête quantitative) et une approche anthropologique conduite par Laëtitia Atlani-Duault (à partir d’un travail sur les médias).

L’une des forces de la commission, dont les travaux ont été retardés de quelques mois par la crise sanitaire, est d’avoir mis au cœur de ses travaux les témoignages des victimes, chez qui elle a suscité de très grandes attentes.

***La Vie des Idées* : Quelles sont les conclusions du rapport et quel est son diagnostic ?**

***Céline Béraud*:** Le tableau qui est dressé est sombre et même glaçant. Le rapport recense 330 000 personnes alors mineures qui ont été victimes de violences sexuelles dans l’Église catholique en France depuis 1950. Sont aussi dénombrés plus de 3 000 prêtres et religieux pédocriminels – chiffre dont la Ciase reconnaît qu’il est certainement sous-estimé. La majorité de ces agissements ont eu lieu entre les années 1950 et les années 1970, au moment où le clergé était encore nombreux et où les jeunes générations fréquentaient en nombre les structures catholiques destinées à leur tranche d’âge (catéchisme, patronage, scoutisme, aumôneries, mouvements de jeunesse, etc.).

L’autre résultat quantitatif important est le suivant : allant contre des discours de relativisation que l’on commençait à (ré)entendre en interne, il est établi que la prévalence des violences sexuelles dans les structures ecclésiales est supérieure à celle mesurée dans d’autres institutions non religieuses accueillant des enfants (comme les clubs de sport). Jean-Marc Sauvé pointe la « responsabilité de l’Église », entre indifférence à l’égard des victimes et « couverture institutionnelle » dont ont bénéficié les auteurs de violences.

Il en appelle à des « mesures fortes ». Parmi celles-ci, se trouvent celles relatives aux « réparations » : en reconnaissant le statut de victimes aux personnes pour lesquelles les faits sont prescrits, en indemnisant les victimes auprès desquelles « l’Église a contracté une dette ». Enfin, Jean-Marc Sauvé en appelle expressément à une réforme du droit de l’Église sur les points suivants : pouvoirs de l’évêque en son diocèse, place des victimes dans les procès canoniques, secret de la confession ou encore morale sexuelle.

***La Vie des Idées* : Quelles seront les conséquences du rapport Sauvé au sein de l’Église et au-delà ?**

***Céline Béraud*:** Dans la perspective qui est celle de mon livre, *Le Catholicisme français à l’épreuve des scandales sexuels* (Seuil, 2021), on peut se demander, d’une part, si le rapport Sauvé va mettre un terme au scandale ou au contraire le relancer et, d’autre part – et c’est bien sûr lié –, si le scandale conduira ou non à des transformations institutionnelles d’envergure.

En 2018-2019, l’éclatement du scandale a suscité la mobilisation de catholiques, dont plusieurs femmes théologiennes, qui ont pris la parole pour demander – parfois bien au-delà des points déjà importants soulevés par Jean-Marc Sauvé – une réforme des modalités d’exercice de l’autorité dans le catholicisme : repenser les rapports entre les clercs et les laïcs, faire davantage de place aux femmes, reformuler le discours du magistère sur la sexualité.

Il est, à ce stade, encore trop tôt pour évaluer précisément la réception du rapport dans le catholicisme français. Les évêques, qui viennent par la voix du président de la conférence épiscopale d’exprimer leur « honte » et leur « effroi » et de formuler une demande de « pardon », redoutent la nouvelle onde de choc qu’est susceptible de produire le rapport Sauvé et certainement de nouvelles révélations qui, à cette occasion, pourraient se faire jour. Depuis quelques mois, et davantage encore depuis quelques semaines, ils tentent de reprendre la main, parfois maladroitement, comme ils l’ont fait à l’issue de leur assemblée de printemps. Ils ont à ce moment-là formulé onze résolutions, cinq mois avant la remise du rapport de la Ciase, et donné ainsi l’impression de tenter de court-circuiter son travail afin de « tourner la page ».

Aujourd’hui, alors que les conclusions de la commission Sauvé sont rendues publiques, il me semble que l’épiscopat va devoir affronter une série de questions. C’est d’abord les enjeux financiers qui vont se poser. Comment vont être fixés les montants des sommes versées aux victimes ? Jean-Marc Sauvé s’est prononcé contre toute solution forfaitaire, option jusqu’alors privilégiée par l’épiscopat. Qui va payer ? Fin 2019, la Cef en appelait à la générosité des fidèles afin de récolter les fonds nécessaires à un « geste financier » à l’égard des victimes, ce qui avait été très mal reçu. Se pose également la question des réformes que vont accepter ou non les évêques de France, certaines d’ailleurs ne relevant pas de la conférence épiscopale, mais de Rome.

Les victimes et leurs associations ont joué un rôle de lanceuses d’alerte et ont contribué à ce que le scandale éclate. Elles restent mobilisées. On le voit avec François Devaux, l’un des fondateurs de *La Parole libérée*, qui a multiplié les prises de parole ces derniers jours. C’est plus largement l’opinion catholique, indignée dès 2018-2019, qui sera déterminante.

Quoi qu’il en soit, le cas allemand, qui avait retenu l’attention en France, invite à la nuance. Dans le sillage de scandales sexuels qui ont éclaté en Allemagne quelques années avant la France, un ambitieux « chemin synodal » avait été mis sur pied par la conférence épiscopale, en partenariat avec des organisations de laïcs. Il se révèle aujourd’hui décevant, comme l’a dénoncé le cardinal Marx, un évêque réformiste, qui a présenté il y a quelques mois sa démission au pape et dénoncé ainsi l’« échec » de l’Église allemande face à la « catastrophe des abus sexuels » et l’« impasse » dans laquelle elle se trouve, du fait de l’opposition de certains prélats à tout changement.

Propos recueillis par Ivan Jablonka

Publié dans laviedesidees.fr, le 6 octobre 2020.